

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DJS 135 Subvention (60.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Les Hauts de Belleville (20^e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2017-2019, signée le 6 octobre 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose une subvention à l'association Les Hauts de Belleville (20^e) ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement, en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe d'une avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 6 octobre 2017 avec l'association Les Hauts de Belleville, et ses modalités d'application.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 60.000 euros est attribuée à l'association Les Hauts de Belleville (20675/2019_00870) domiciliée 43, rue du Borrégo (20^e) pour son «projet jeunesse 11-25 ans».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 933-65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO